

POLITIQUE DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE : UNE NOUVELLE CONTROVERSE SCIENTIFIQUE ?

La politique de continuité écologique est remise en question sur le terrain par des usagers notamment propriétaires de moulins et certains scientifiques. Une table ronde à l'Assemblée en a été l'illustration. Retour sur les différentes positions.

"Quelle nature ou quels cours d'eau souhaitons-nous ?", a interrogé l'hydrobiologiste Christian Lévêque, directeur de recherche émérite à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), à l'occasion d'une table ronde^o de la Commission du développement durable de l'Assemblée nationale sur les usages et la gestion équilibrée des cours d'eau. De cette question découle une grande partie des tensions et positions différentes d'acteurs impliqués dans la politique de la continuité écologique. Insufflée par l'Europe, cette notion est entrée dans le droit français par l'intermédiaire de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (Lema) en 2006^o. La Lema a refondu le classement des cours d'eau et induit des obligations de mise aux normes pour les propriétaires d'ouvrages. Pour les cours d'eau les plus impactés (liste 2), les échéances s'échelonnaient de juillet 2017 à décembre 2018.

Le plan national d'actions^o pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau (Parce), lancé en novembre 2009, visait plus précisément 1.200 ouvrages à mettre aux normes d'ici 2012. Mais du retard a été pris. Les délais ont ensuite été assouplis par la loi Biodiversité du 8 août 2016 : les propriétaires des ouvrages disposent de plus de temps pour répondre à leurs obligations. Désormais, quand la mise aux normes n'a pas pu être effectuée dans les temps, un délai supplémentaire de cinq ans est accordé si un dossier de propositions d'aménagement ou de changement de modalités de gestion de l'ouvrage a été déposé.



Un environnement anthropisé

Si ce report a été acté, c'est que cette politique peine toujours à se mettre en œuvre. Le sujet est sensible et provoque de nombreux débats. La table ronde à l'Assemblée sur les usages et la gestion équilibrée des cours d'eau en est un des exemples. Les intervenants⁽¹⁾ ont soutenu nombre d'arguments critiques à son égard. Coïncidence ou non, cette rencontre aurait été organisée en concertation avec le "mouvement pour un moratoire sur la continuité écologique"⁽²⁾. Les scientifiques invités ont notamment interrogé la pertinence de cette politique soulignant que l'ensemble des cours d'eau est anthropisé et que la biodiversité européenne telle qu'elle existe aujourd'hui découle des actions de l'Homme. *"Lorsque nous décidons de la création ou de l'arasement d'un barrage, nous perdons et nous gagnons, a pointé Christian Lévêque.*

Le réservoir du lac du Der en Champagne⁽³⁾, créé sur une zone de bocage, est devenu un site Ramsar où des grues cendrées viennent". Pour la Fédération française de l'association de sauvegarde des moulins, ces ouvrages contribuent au bon fonctionnement de l'écosystème désormais anthropisé. Pour eux, les véritables responsables de la disparition des espèces sont l'augmentation de la pollution et de la température globale. *"Le déplacement n'est pas synonyme de reproduction quand le milieu est défavorable et contient par exemple des pollutions médicamenteuses comme les perturbateurs endocriniens",* a ajouté lors des échanges Patrice Cadet, président de l'association de sauvegarde des moulins de la Loire. Selon les intervenants, la justification de la politique de continuité écologique ne s'appuierait que sur la protection des poissons migrateurs. André Micoud, sociologue, directeur de recherche

honoraire au CNRS, a invité, quant à lui, à une articulation de tous les usages. *“Oui à la continuité à condition qu’elle soit intégrale, a-t-il indiqué. Elle doit prendre en compte les dimensions symboliques, historiques, culturelles, sociales, économiques, patrimoniales des cours d’eau, soit tous les usages de l’eau pour une gestion équilibrée des rivières”.*

Le choix des espèces cibles contesté

Autre critique formulée : les critères de sélection des espèces de poissons pour lesquels les ouvrages doivent être aménagés. Ces derniers sont en effet associés à des espèces ou groupes d’espèces cibles. *“Il peut être mentionné par exemple, que l’alose doit pouvoir remonter jusqu’au 35^e barrage, alors que nous savons qu’au bout de deux ou trois barrages elle se fatigue très vite. Même quand nous avons des passes à poissons à un million d’euros, elle ne remonte pas, a déploré Guy Pustelnik, directeur de l’Etablissement public territorial du bassin de la Dordogne. Il faut étudier le cumul des impacts. Dans les technologies actuelles, au bout de trois, quatre, cinq seuils, nous considérons que les poissons ne peuvent plus monter, ils ne trouvent pas les entrées, ils sont épuisés”.* Les intervenants ont également pointé un manque de connaissance concernant les effets environnementaux de la création de seuils comme de l’arasement des barrages. *“La politique actuelle est basée sur des fondements scientifiques faibles”*, a estimé Jean-Paul Bravard, professeur émérite de géographie à l’Université Lyon 2. Le constat d’un besoin de travaux de recherche sur cette question semble plus largement partagé. Une expertise scientifique collective avait également pointé, en mai 2016, le déficit de connaissance concernant les impacts cumulés des retenues d’eau. *“Nous manquons de retour d’expérience concernant le rétablissement de la continuité écologique, estime également Philippe Boët, directeur adjoint scientifique du département Eaux de l’Institut national de recherche en sciences et technologies pour l’environnement et l’agriculture (Irstea). Des collègues de l’Inra ont fait un état des lieux pour le projet d’effacement de barrages sur la Sélune et devaient faire le suivi scientifique sur un long laps de temps mais l’arasement a été bloqué par des oppositions locales”.* Sur le terrain, malgré les tentatives de concertation, les tensions ont du mal à être désamorcées entre les riverains - qui souhaitent notamment conserver l’usage de cours d’eau qu’ils se sont appropriés - et les acteurs publics de la gestion des cours d’eau qui veulent poursuivre → →

AGENDA

FÉVRIER 2017

Ener J meeting : journée de l’efficacité énergétique et environnementale du bâtiment
Le 23 février 2017 à Paris 2 - France

Conférence - Électricité, chaleur et transport : enjeux de l’intégration sectorielle
Le 28 février 2017 à Berlin (DE) - Allemagne

MARS 2017

BePOSITIVE, le salon de la performance énergétique et environnementale des bâtiments et territoires
Du 8 au 10 mars 2017 à Lyon (69) - France

Rencontres Scientifiques d’IFP Energies nouvelles : La chimie computationnelle pour réduire la pollution atmosphérique
Du 13 au 14 mars 2017 à Ruell-Malmaison (92) - France

Rencontres internationales de l’offshore flottant - FOWT 2017
Du 15 au 16 mars 2017 à Marseille (13) - France

Colloque : Risques de sécheresse et de déficit en eau
Le 16 mars 2017 à Paris 15 - France

Journée Technique : L’eau dans l’usine du futur
Le 23 mars 2017 à Nancy (54) - France

Salon Bois Energie
Du 30 mars 2017 au 2 avril 2017 à Limoges (87) - France

AVRIL 2017

Plant Based Summit : Le plus grand congrès-salon européen de produits biosourcés
Du 25 au 26 avril 2017 à Lille (59) - France

Forum International Bois Construction (FBC)
Du 5 au 7 avril 2017 à Epinal et Nancy - France



36615

service
lecteur

→ → les objectifs fixés par la loi et conserver le financement des opérations par l'Agence de l'eau. "In fine, c'est un choix politique car la question fondamentale est : souhaitons-nous un cours d'eau qui assure nos usages ou qui aura une valeur en soi si importante qu'il s'agira de tout faire pour préserver la biodiversité ?", constate Jacques-Aristide Perrin, doctorant en géographie au sein de la chaire "Capital environnemental et gestion durable des cours d'eau" (Géolab). Et les frontières entre science et politique peuvent être parfois poreuses sur quelques aspects comme dans maintes politiques publiques".

Des fiches ministérielles sur les idées fausses

Les questions autour de la continuité écologique prennent ainsi des allures de controverse scientifique. De son côté, le ministère de l'Environnement défend sa position et répond sur son site internet aux arguments en défaveur de la trame bleue. "Les fiches sur les idées fausses" visent à répondre aux affirmations

très répandues sur le terrain, qui contribuent souvent à la contestation de l'intérêt de la politique de restauration de la continuité écologique menée en France", explique-t-il en préambule. Il déconstruit des positionnements tels que "Les poissons abondaient dans les rivières à l'époque où des dizaines de milliers de moulins fonctionnaient. Ces derniers n'ont donc pas d'impact sur la faune piscicole ! Il faut prendre des mesures ailleurs !". Pour le ministère, la plupart des moulins sont aujourd'hui mal entretenus et maintenus en permanence vanes fermées. De plus, le niveau et le nombre de pressions exercées sur les cours d'eau ne sont pas comparables avec ceux du Moyen-âge jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

Privilégier la capacité d'adaptation

Autre affirmation contestée par le ministère : "Avec le réchauffement climatique, la température de l'eau va augmenter et la ressource va baisser. Les grands migrateurs n'iront plus dans les cours d'eau du Sud-Ouest de la France, il est donc inutile de

restaurer la continuité écologique de ces cours d'eau !". Ce dernier oppose que la levée des obstacles à la circulation des poissons et au transport sédimentaire est essentielle pour permettre aux espèces de s'adapter et rejoindre des zones plus fraîches qui leur sont plus favorables. Cette restauration, lorsqu'elle permet le rétablissement des eaux courantes, participe également à la lutte contre le réchauffement des eaux.

Pour Philippe Boët de l'Irstea, les ouvrages perturbent effectivement la variabilité saisonnière naturelle de l'écoulement à laquelle s'étaient adaptés les organismes aquatiques mais également la structuration des habitats du fait des modifications hydrodynamiques et physico-chimiques de l'eau. "Ce qu'il faut défendre, c'est la capacité d'adaptation des espèces, préconise-t-il. Toutefois, nous sommes entrés dans l'anthropocène... Et il est illusoire de penser que ce type de populations de poisson pourrait être autosuffisant. Elles ont maintenant besoin de notre aide. Mais faut-il continuer à faire des efforts pour rétablir le saumon en Garonne sachant qu'avec l'élévation de température, nous aurons aussi des diminutions de débit ? La question se pose !". Selon lui, avec le changement climatique, les aires de distribution des poissons se modifient déjà : par exemple, celles des saumons ou des éperlans se rétractent vers le Nord tandis que le maigre, venant du Sud, voit la sienne s'élargir. Pour Paul Michelet, directeur général en 2016 de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), désormais fusionné dans l'Agence française de la biodiversité, les différentes positions ne sont pas inconciliables. "Nous sommes complètement d'accord pour dire que chaque cas est un cas d'espèce : il existe des grands et petits ouvrages, des rivières à différents régimes, modère-t-il. Une analyse de la hiérarchie des problèmes qui se posent, des pollutions, de gestion de l'état physique, quantitatif, ou biologique est indispensable".

Un objectif de près de 5.000 ouvrages à traiter d'ici 2018

L'Onema a identifié, lors de sa dernière campagne, un total de 76.807 obstacles à l'écoulement. Ces derniers se composent d'environ 550 grands barrages (d'une hauteur supérieure à 15 mètres, d'un stockage supérieur à 3 millions de m³ ou d'une puissance supérieure à 12.000 kW), de 3.000 ouvrages hydroélectriques mais également de barrages et de seuils divers (ouvrages, fixes ou mobiles, qui barrent tout ou partie du lit mineur d'un cours d'eau dont la hauteur est en général inférieure à 5 mètres) installés

sur les cours d'eau. L'Onema estimait alors que plus de la moitié des ouvrages recensés n'ont pas d'usage avéré.

Au 1^{er} janvier 2016, selon le référentiel des obstacles à l'écoulement, 20.665 ouvrages figuraient sur les cours d'eau classés en liste 2. Une partie d'entre eux est concernée par l'obligation d'aménagement ou l'arasement. Au titre du dixième programme, les six agences de l'eau se sont fixées un objectif de près de 5.000 ouvrages à traiter sur la période de 2013 à 2018.

Travailler sur un projet de territoire

Si Paul Michelet reconnaît que les connaissances scientifiques sur cette question méritent d'être approfondies, il refuse toutefois que ce manque serve de prétexte pour l'inaction.

"Faut-il continuer à faire des efforts pour rétablir le saumon en Garonne sachant qu'avec l'élévation de température, nous aurons aussi des diminutions de débit ?... La question se pose !", Philippe Boët, IRSTEA

Des analyses locales à l'échelle de tronçon de cours d'eau doivent en effet être menées pour identifier le nombre d'ouvrages supportables et lesquels devront être supprimés ou aménagés. "L'équilibre entre les intérêts généraux et particuliers est une question délicate, qui ne peut se traiter par un mécanisme descendant, note-t-il. Il est nécessaire que le dispositif de mise en œuvre soit renvoyé à des mécanismes de

concertation territoriale, à des schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (Sage), des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) ... Il faut essayer d'objectiver les choses et peut-être faire intervenir plus les sciences

humaines et sociales". "Nous ne sommes pas dans un problème uniquement technique mais également social, sociologique, nous devons donc travailler sur un projet de territoire, assure également Pierre Audiffren directeur du cabinet Ectare, spécialisé dans l'évaluation et le management environnemental et le génie écologique. Quels sont les acteurs? Comment les faire travailler ensemble? Pour négocier et arriver

à un projet qui satisfasse au mieux l'ensemble des intérêts, il faut favoriser le regroupement des compétences".

Dorothee LAPERCHE

Notes :

⁽¹⁾ Christian Lévêque, hydrobiologiste, Jean-Paul Bravard, professeur émérite de géographie Université Lyon 2, André Micoud, sociologue, directeur de recherche honoraire CNRS, Guy Pustelnik, directeur de l'Etablissement public territorial du bassin de la Dordogne (EPIDOR) et Patrice Cadet, président de l'association sauvegarde des moulins de la Loire.

⁽²⁾ En octobre 2015, sept acteurs : l'Observatoire de la continuité écologique et des usages de l'eau (OCE), la Fédération des moulins de France (FMDF), la Fédération française des associations de sauvegarde des moulins (FFAM), l'Association des riverains de France (ARF), l'Union nationale des syndicats et associations des aquaculteurs en étangs et bassins (UNSAAEB), Electricité autonome française (EAF) et France Hydro Electricité (FHE) ont lancé un appel commun pour demander un moratoire sur la mise en œuvre de la continuité écologique.

⁽³⁾ Destiné à emmagasiner les crues de la Marne pour lutter contre les inondations.



Smart Metering

Découvrez des solutions qui comptent



DIEHL

Metering

Diehl Metering est le spécialiste du comptage intelligent. Ses gammes de compteurs d'eau et d'énergie (gaz et électricité) associés à ses solutions systèmes (technologies radio) permettent de répondre aux besoins des « multi-utility » (fournisseur multi-énergies et eau).

IZAR RC i G4, première radio certifiée OMS (Open Metering System).

www.diehl.com/metering

Diehl Metering S.A.S. | 67 rue du Rhône - BP 10160 - FR-68304 Saint Louis Cedex | Tél. +33 (0)3 89 69 54 00 | Email : info-dmfr@diehl.com

